

COMMUNE DE DURANUS Séance du 25 novembre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Daniel GOBILLOT, Gilles LE GUILLOCHET, Françoise OTT, Frédéric PEREIRA

Représentés: Serge MAIFFREDI par Joël LECOQ, Yvette MASSIERA par Jean-Michel MAUREL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Convention pluriannuelle de pâturage - renouvellement - DE_2022_025

Le Maire

- donne lecture de la convention pluriannuelle de pâturage précisant les obligations de l'une et de l'autre parties,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - approuve :

- le montant du loyer soit 3175 euros en 2023
- la durée de la convention : 9 ans, du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2031
- la convention pluriannuelle ainsi approuvée

2- charge Monsieur le Maire de la signature de ladite convention avec le preneur Le GAEC des Combes, Monsieur et Madame ASCENZI Noël et Katia.

Fait et délibéré à Duranus,
le 25 novembre 2022

Le Maire
Jean-Michel MAUREL



RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2022 006-210600557-20221125-DE_2022_025-DE